

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE NATIONALITÉ DE PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN
<p>ÉTÉ 2024 MÉDITERANNÉE ORIENTALE</p> <p>ITALIE, SLOVÉNIE, CROATIE, ITALIE</p> <p>ITALIE, GRÈCE, ITALIE</p> <p>ITALIE, GRÈCE, CROATIE, ITALIE</p>	<p>PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ*.</p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Roumanie, étendus à Chypre, Irlande.</p> <p>*Uniquement pour les passagers de nationalité française : La carte d'identité est automatiquement prolongée et reste valable 5 ans supplémentaires si les 2 conditions suivantes sont remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être majeur au moment de l'émission de la CNI • La carte d'identité expirait 5 ans avant la date de retour de la croisière (ex : pour un retour le 22/04/2024 la CNI expirait au plus tôt le 23 avril 2019) <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>	<p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 MOIS</p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong R.A.S*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao R.A.S*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palaos / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor oriental / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>	<p>PASSEPORT VALIDE AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RÉSIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE EN CAS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE NATIONALITÉ DE PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN
<p>ÉTÉ 2024 MÉDITERANNÉE ORIENTALE</p> <p>ITALIE, GRÈCE, CHYPRE, EGYPTE, CROATIE, ITALIE</p>	<p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 MOIS (LES CARTES D'IDENTITÉ NE SONT PAS ACCEPTÉES)</p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Roumanie, étendus à Chypre, Irlande.</p> <p>TRANSIT EGYPTE : Tous les clients en transit en Égypte recevront un timbre de voyage rapide valable pendant 72 heures (gratuit).</p> <p>TRANSIT LIMASSOL : PAS BESOIN DE VISA SPÉCIFIQUE.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>	<p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 MOIS</p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong R.A.S*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao R.A.S*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palaos / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor oriental / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau.</p> <p>TRANSIT EGYPTE :</p> <p>Tous les passagers en transit en Égypte recevront un timbre de voyage rapide valable pendant 72 heures (sans frais). L'approbation finale relève de la seule décision des autorités locales. Les citoyens israéliens doivent obtenir au préalable un visa pour l'Égypte auprès de l'ambassade ou du consulat. Ils peuvent rester à bord pendant l'escale si le visa n'est pas délivré.</p> <p>Les citoyens canadiens ont besoin d'un visa préalable pour l'Égypte - ils peuvent demander un visa électronique. Ils peuvent rester à bord pendant l'escale si le visa n'est pas délivré.</p>	<p>PASSEPORT VALIDE AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES.</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RÉSIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE EN CAS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p>EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT LIMASSOL : VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE AVEC VALIDITÉ À PARTIR DE L'ESCALE À CHYPRE</p> <p>TRANSIT LIMASSOL : visa Schengen à entrée unique valable à partir de l'escale à Chypre. Vérifiez sur le lien suivant tous les passeports nationaux et officiels qui ont besoin d'un visa : https://mfa.gov.cy/no-visa-requirement.html</p> <p>NOTE : Les détenteurs de passeports turcs et azerbaïdjanais ont besoin d'un visa préalable valable pour Chypre (la facilitation des visas Schengen n'est pas applicable) ou ils peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale.</p> <p>TRANSIT EGYPTE :</p> <p>Tous les clients en transit en Égypte recevront un tampon de voyage rapide valable pendant 72 heures (sans frais). L'approbation finale relève de la seule décision des autorités locales. Le client peut rester à bord pendant l'escale s'il n'y a pas d'autorisation.</p> <p>DÉBARQUEMENT EN EGYPTE : LES NATIONALITES SUIVANTES ONT BESOIN D'UN VISA PRÉÉTABLI POUR L'EGYPTE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE AMBASSADE OU D'UN CONSULAT : Inde, Chine, Pakistan, Turquie, Nigeria, Maroc, Tunisie, Algérie, Liban, Syrie, Libye, Soudan, Burundi, Sierra Leone, Rwanda, Philippines, Moldavie, Iran, Liberia, Sri Lanka, Ghana, Mali,</p>

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

		<p>TRANSIT LIMASSOL : Vérifiez sur le lien suivant tous les passeports nationaux et officiels qui ont besoin d'un visa : https://mfa.gov.cy/no-visa-requirement.html</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>	<p>Thaïlande, Bangladesh, Afghanistan, Niger, Indonésie, Palestine, Irak, Erythrée, Tchad, Somalie, Ethiopie.</p> <p>LES AUTRES NATIONALITÉS POURRONT : demander un visa électronique à entrée unique avant le départ (25\$ / personne). Les pays marqués en rouge peuvent demander un visa électronique en lieu et place du visa déjà délivré.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE NATIONALITÉ DE PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN
<p style="text-align: center;">ÉTÉ 2024 MÉDITERRANÉE ORIENTALE</p> <p style="text-align: center;">ITALIE, GRÈCE, TURQUIE, GRÈCE, ITALIE</p>	<p style="text-align: center;">PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 5 MOIS</p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Roumanie, étendus à Chypre, Irlande.</p> <p>LES RESSORTISSANTS DES PAYS SUIVANTS PEUVENT EMBARQUER ET DÉBARQUER AVEC UNE CARTE D'IDENTITÉ VALABLE POUR VOYAGER À L'ÉTRANGER AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 5 MOIS :</p> <p>Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Espagne, Suisse, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal, Grèce, Pologne, Bulgarie, Hongrie.</p> <p style="text-align: center;">TRANSIT EN TURQUIE :</p> <p>Tous les passagers sont autorisés à descendre à terre avec leur passeport et leur carnet de croisière. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un visa spécifique pour la Turquie.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Pour les croisières avec embarquement/débarquement en Turquie, un visa à entrées multiples turc peut être exigé. Veuillez consulter le lien suivant :</p> <p style="text-align: center;">https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/</p> <p>Si la nationalité du passager n'est pas mentionnée dans le lien ci-dessus, veuillez-vous référer aux ambassades/consulats concernés. Il est de la responsabilité des passagers de se renseigner sur les documents exigés pour participer à la croisière.</p>	<p style="text-align: center;">PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 5 MOIS</p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong R.A.S*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao R.A.S*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palaos / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor oriental / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau.</p> <p style="text-align: center;">TRANSIT EN TURQUIE :</p> <p>Tous les passagers sont autorisés à descendre à terre avec leur passeport et leur carnet de croisière. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un visa spécifique pour la Turquie.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Pour les croisières avec embarquement/débarquement en Turquie, un visa à entrées multiples turc peut être exigé. Veuillez consulter le lien suivant :</p> <p style="text-align: center;">https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/</p>	<p style="text-align: center;">PASSEPORT VALIDE AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES.</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE EN CAS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p style="text-align: center;">EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT EN TURQUIE :</p> <p>VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE</p> <p style="text-align: center;">TRANSIT EN TURQUIE : Tous les passagers sont autorisés à descendre à terre avec leur passeport et leur carnet de croisière. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un visa spécifique pour la Turquie.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Pour les croisières avec embarquement/débarquement en Turquie, un visa à entrées multiples turc peut être exigé. Veuillez consulter le lien suivant :</p> <p style="text-align: center;">https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/</p> <p>Si la nationalité du passager n'est pas mentionnée dans le lien ci-dessus, veuillez-vous référer aux ambassades/consulats concernés. Il est de la responsabilité des passagers de se renseigner sur les documents exigés pour participer à la croisière.</p>

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

		<p>Si la nationalité du passager n'est pas mentionnée dans le lien ci-dessus, veuillez-vous référer aux ambassades/consulats concernés. Il est de la responsabilité des passagers de se renseigner sur les documents exigés pour participer à la croisière.</p>	
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE NATIONALITÉ DE PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN ET ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS L'ESPACE SCHENGEN + CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE)	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN
<p style="text-align: center;">ÉTÉ 2024 MÉDITERANÉE ORIENTALE</p> <p>ITALIE, CROATIE, MONTENEGRO, CROATIE, ITALIE</p> <p>ITALIE, CROATIE, MONTENEGRO, CROATIE, ITALIE</p> <p style="text-align: center;">ITALIE, MONTÉNÉGRO, GRÈCE, ITALIE</p> <p>ITALIE, CROATIE, MONTÉNÉGRO, GRÈCE, ITALIE</p>	<p style="text-align: center;">PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ.</p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Roumanie, étendus à Chypre, Irlande.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>	<p style="text-align: center;">PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 MOIS</p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong R.A.S*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao R.A.S*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palaos / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor oriental / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>	<p style="text-align: center;">PASSEPORT VALIDE AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES.</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE EN CAS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p>